

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à 1907/2006 ANNEXE II 2015/830 et 1272/2008

(Toutes les références aux règlements et directives communautaires sont abrégées avec le terme numérique seulement)

Date de compilation 2020-06-11

Numéro de version 1.0



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial MAUS Xtin Klein

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Agents extinction feu

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur

Falkenheim Invest AB

Importeur:

Entreprise Smedstorpsgatan 16
532 37 Skara
Suède

MAUS Switzerland by
Batosh GmbH
Juraweg 18
4803 Vordemwald
+41 62 745 16 16
www.mausswitzerland.ch

Téléphone

08-12 00 51 30

E-mail

info@mausxtin.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse En cas d'urgence: 145 (de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66
info@toxinfo.ch

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Solides oxydants (Catégorie vérifiée 2), H272

Irritant pour la peau (Catégorie 2), H315

Peut provoquer une réaction allergique cutanée (Catégorie 1), H317

Irritant pour les yeux (Catégorie 2), H319

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

| | |
|------|---|
| H272 | Peut agraver un incendie; comburant |
| H315 | Provoque une irritation cutanée |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |

Mentions de mise en garde

| | |
|-----------|---|
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer |
| P220 | Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles |
| P261 | Éviter de respirer les poussières ou fumées |
| P280 | Porter des gants et lunettes de protection |
| P333+P313 | En cas d'irritation/éruption cutanée: consulter un médecin |
| P337+P313 | Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin |

Informations additionnelles sur les dangers

Contient: PHENOL POLYMERISE AVEC LE FORMALDEHYDE

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient pas de substances qui sont jugées PBT ou vPvB

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Notez que le tableau indique les dangers connus pour la forme pure des ingrédients. Ces risques sont réduits ou éliminés lorsqu'ils sont mélangés ou dilués, cf Article 16d.

| Composant | Classification | Concentration |
|--|---|---------------|
| NITRATE DE POTASSIUM | | |
| N° CAS: 7757-79-1 N° CE: 231-818-8 REACH: 01-2119488224-35 | Ox Sol 3; H272 | 50 - 60 % |
| NITRATE DE STRONTIUM | | |
| N° CAS: 10042-76-9 N° CE: 233-131-9 | Ox Sol 1, Skin Irrit 2, Eye Irrit 2, STOT SE 3 <i>resp</i> ; H271, H315, H319, H335 | 10 - 20 % |
| PHENOL POLYMERISE AVEC LE FORMALDEHYDE | | |
| N° CAS: 9003-35-4 N° CE: 500-005-2 | Skin Sens 1; H317 | 10 - 15 % |

Les explications de la classification et de l'étiquetage des ingrédients sont données dans la section 16e. Les abréviations officielles sont écrites en caractères normaux. Les spécifications et/ou compléments utilisés dans le calcul des risques du mélange sont indiqués en italique, voir section 16b.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Général

En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ne jamais essayer jamais de donner à une personne inconsciente du liquide ou autre, par voie orale.

En cas d'inhalation

Air frais et repos. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En contact avec les yeux

Rincer abondamment les yeux avec de l'eau. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

En contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés.

Laver la peau avec du savon et de l'eau.

Si des symptômes apparaissent, contacter un médecin.

Laver/Nettoyer les vêtements avec de grandes quantités d'eau pour réduire les risques d'incendie.

En cas d'ingestion

Rincez la bouche soigneusement avec beaucoup de l'eau et crachez-la. Buvez après au moins moitié litre d'eau et contactez le médecin. Ne provoquez pas le vomissement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En contact avec les yeux

Irritation.

En contact avec la peau

Irritation.

Réactions allergiques.

Des brûlures peuvent se produire lors d'un contact avec le produit chauffé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements symptomatiques.

Lors de tout contact avec un médecin, assurez-vous d'avoir cette fiche de données de sécurité à portée de main.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction recommandés

Extinction avec brouillard d'eau, poudre, dioxyde de carbone ou mousse résistante aux alcools.

Agents d'extinction non recommandés

Ne doit pas être éteint avec eau à grande pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune indication.

5.3. Conseils aux pompiers

Des mesures de protections doivent être prises concernant les autres matériaux présents sur le site de l'incendie.

En cas d'incendie utiliser un masque respiratoire contenant de l'air pur.

Refroidir à l'eau les conteneurs fermés qui ont été exposés au feu.

Porter un vêtement de protection complet.

L'éxtinction doit se faire d'une longue distance à cause du danger de fortes réactions ou d'explosion.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evitez l'inhalation et le contact avec la peau ou les yeux.

Veiller à une bonne ventilation.

Les personnes non autorisées ou non protégées doivent se tenir à une distance sécuritaire.

Utiliser l'équipement de sécurité recommandé, voir la section 8.

En cas de déversements importants, porter des gants de protection et une protection oculaire appropriés, ainsi que des vêtements résistant au feu.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir les déversements majeurs dans les égouts, le sol ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir le déversement dans des conteneurs hermétiques et les envoyer pour élimination. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié et ventiler les locaux à l'air frais.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les sections 7 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Ne pas manger, boire ou fumer dans des locaux où ce produit est entreposé.
- Stocker ce produit séparément des denrées alimentaires et loin des enfants et des animaux domestiques.
- Éviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas respirer les fumées.
- À manipuler avec soin pour éviter une perforation ou des dommages au produit.
- Se laver les mains après avoir manipulé le produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- À conserver dans un endroit frais et sec.
- Conservez-le dans des emballages originaires, étanches.
- A conserver dans un espace bien ventilé.

7.3. Utilisations finales particulières

Voir utilisations identifiées de la Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales

Tous les ingrédients (voir section 3) manquent de valeur limite hygiénique.

DNEL

Aucune donnée disponible.

PNEC

Aucune donnée disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Suivre les instructions. Aucune mesure particulière n'est nécessaire lors d'une manipulation ou d'une utilisation normale.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Doit être manipulé dans un local bien ventilé.

Protection des yeux/du visage

Une protection pour les yeux doit être utilisée en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussure.

Protection de la peau

Utiliser des gants de protection qui répondent à la norme EN374 s'il y a un risque de contact direct.

Protection respiratoire

Un filtre à particules P2/P3 est recommandé.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Le travail avec le produit doit être fait de telle manière que le produit ne puisse pas s'échapper dans les égouts, les cours d'eau, le sol et l'air.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--|
| a) Aspect | Forme: Solide. Couleur: jaunâtre. |
| b) odeur | Non spécifié |
| c) Seuil olfactif | Non spécifié |
| d) pH | À la livraison, la valeur pH est: Non spécifié pH de la solution d'usage: 7,5 |
| e) Point de fusion/point de congélation | Non spécifié |
| f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Non spécifié |
| g) Point d'éclair | Non spécifié |
| h) Taux d'évaporation | Non spécifié |
| i) Inflammabilité (solide, gaz) | Non applicable |
| j) Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Non spécifié |
| k) Pression de vapeur | Non spécifié |
| l) Densité de vapeur | Non spécifié |
| m) Densité relative | 1,66 |
| n) Solubilité | Non spécifié |
| o) Coefficient de partage: n-octanol/eau | Non applicable |
| p) Température d'auto-inflammabilité | >500 °C |
| q) Température de décomposition | Non spécifié |
| r) Viscosité | Non spécifié |
| s) Propriétés explosives | Non applicable |
| t) Propriétés comburantes | Non applicable |

9.2. Autres informations

Information non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit ne contient aucune substance qui peut provoquer des réactions dangereuses lors d'une manipulation dans des conditions d'utilisation normales.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Facilement inflammable.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les étincelles et les flammes.

Ne pas laisser un produit chauffé entrer en contact avec de l'eau ou d'autres liquides.

10.5. Matières incompatibles

Éviter tout contact avec l'eau.

Éviter tout contact avec des solvants organiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz nitreux.

Monoxyde de carbone (CO).

Dioxyde de carbone (CO₂).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Les informations sur les effets nocifs possibles sont basées sur l'expérience et / ou les caractéristiques toxicologiques des différents composants du produit.

Toxicité aiguë

Le produit n'est pas classifié comme toxique pour la santé.

NITRATE DE POTASSIUM

LD50 Rat 24h: 3750 mg/kg Par voie orale

NITRATE DE STRONTIUM

LD50 Rat 24h: 2750 mg/kg Par voie orale

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Susceptible de provoquer une irritation de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le contact avec les yeux peut causer des douleurs brûlantes ou irritation.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Le produit n'est pas classé mutagène.

Cancérogénicité

Le produit n'est pas classé cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Le produit n'est pas classé toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Les critères de classification ne peuvent pas être considérés comme remplis sur la base des données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Le produit n'est pas classé pour une toxicité spécifique à certains organes après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Le produit n'est pas classé comme étant toxique pour l'aspiration.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit ne doit pas être étiqueté comme dangereux pour l'environnement. Cependant, il n'est pas inconcevable que des déversements majeurs ou bien des déversements mineurs récurrents puissent avoir un effet nocif sur l'environnement.

Empêcher les déversements dans la terre, l'eau et les égouts.

12.2. Persistance et dégradabilité

Données sur la persistance et la dégradabilité non disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Données sur la bioaccumulation non disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Données sur la mobilité dans la nature non disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient pas de substances qui sont jugées PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun effet ou danger connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets**Manipulation des déchets pour le produit**

Le produit jeté doit être éliminé comme déchet dangereux conformément à la réglementation en vigueur.

Empêcher le déversement dans les égouts.

Respecter les réglementations locales.

Voir également les réglementations nationales sur les déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Sauf indication contraire, l'information s'applique à tous les modes de transport en vertu du Règlement type de l'ONU, à savoir, ADR (route), RID (rail), ADN (voies de navigation intérieures), IMDG (transport maritime), l'OACI (IATA) (transport aérien).

14.1. Numéro ONU

1477

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

NITRATES INORGANIQUES, N.S.A. (NITRATE DE POTASSIUM, NITRATE DE STRONTIUM)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe

5.1: Matières comburantes

Code de classification

O2: Matières comburantes sans risque subsidiaire ou objets contenant de telles matières: Solides

Risque subsidiaire (IMDG)

Aucun risque secondaire selon IMDG

Étiquettes



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Restrictions de tunnel

Catégorie de tunnel: E

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

14.8 Autres informations de transport

Catégorie de transport: 3; La quantité maximale totale par unité de transport est de 1000 kg ou 1000 litres (ADR 1.1.3.6)

Catégorie d'arrimage Non spécifié (IMDG)

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune indication.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation et rapport de sûreté des produits chimiques conforme à 1907/2006 Annexe I n'a pas encore été réalisé.

SECTION 16: Autres informations

16a. Indications sur les changements effectués sur la fiche de sécurité par rapport à la version précédente Révision de ce document

Voici la première version

16b. Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Les textes complets pour la classe de danger et le code de catégorie sont mentionnés dans l'article 3

| | |
|----------------|--|
| Ox Sol 3 | Solides oxydants (Catégorie 3) |
| Ox Sol 1 | Solides oxydants (Catégorie vérifiée 1) |
| Skin Irrit 2 | Irritant pour la peau (Catégorie 2) |
| Eye Irrit 2 | Irritant pour les yeux (Catégorie 2) |
| STOT SE 3 resp | Toxicité spécifique pour certains organes - exposition unique; Peut causer une irritation des voies respiratoires (Catégorie 3 resp) |
| Skin Sens 1 | Peut provoquer une réaction allergique cutanée (Catégorie 1) |

Explication des abréviations de l'article 14

ADR Accord européen pour le transport routier international des marchandises dangereuses.

RID Règlementations concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

IMDG Le code IMDG (International Maritime Dangerous Goods Code)

ICAO Organisation de l'aviation civile internationale, OACI (International Civil Aviation Organization ICAO, 999 University Street, Montreal, Quebec H3C 5H7, Canada)

IATA Association internationale du transport aérien

Code de restriction de tunnel : E - Passage interdit dans les tunnels de catégorie E

Catégorie de transport: 3; La quantité maximale totale par unité de transport est de 1000 kg ou 1000 litres (ADR 1.1.3.6)

16c. Principales références bibliographiques et sources de données

Sources des données

Les données primaires pour le calcul des risques a été de préférence extrait de la liste de classification européenne officielle, 1272/2008 Annexe I , mise à jour 2020-06-11.

Lorsque de telles données faisaient défaut, une autre documentation de seconde main sur laquelle cette classification officielle est basée a été utilisée, par exemple, IUCLID (International Uniform Chemical Information Database). En troisième lieu, l'information provenant de fournisseurs chimiques de réputation internationale a été utilisée, et en quatrième lieu d'autres informations disponibles, par exemple les fiches de données de sécurité provenant d'autres fournisseurs ou des informations provenant d'associations à but non lucratif, la fiabilité de la source ayant été jugée par un expert. Si, malgré cela, aucune information fiable n'a été trouvée, les risques sont évalués en fonction de l'opinion d'experts sur la base des propriétés connues de substances similaires et conformément aux principes de 1907/2006 et 1272/2008.

Les textes complets des règlements sont mentionnés dans la présente fiche de données de sécurité

- 1907/2006 RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission
- 2015/830 RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
- 1272/2008 RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006
- 1907/2006 RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

16d. Méthodes utilisées afin d'évaluer les données visées 1272/2008 Article 9 pour les besoins de la classification

Le calcul des risques de ce mélange a été réalisé sous forme d'évaluation par l'application d'une détermination par valeur probante confiée au jugement d'un expert, conformément à 1272/2008 Annexe I , en tenant compte de toutes les informations disponibles ayant une incidence sur la détermination des dangers présentés par le mélange, et conformément à 1907/2006 Annexe XI .

16e. Liste des mentions de danger et/ou conseils de prudence

Texte complet pour l'indication des risques, mentionné dans la section 3

H272 Peut aggraver un incendie; comburant

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant

H315 Provoque une irritation cutanée

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H335 Peut irriter les voies respiratoires

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

16f. Avertissements destinés aux travailleurs et visant à garantir la protection de la santé humaine et de l'environnement

Avertissement pour une utilisation incorrecte

Ce produit peut causer des lésions s'il n'est pas correctement utilisé. Le fabricant, le distributeur ou le fournisseur ne peuvent pas être responsables pour des effets contraires si le produit n'est pas utilisé conformément à son utilité.

Autres informations pertinentes

Non spécifié

Informations sur ce document



Cette fiche de données de sécurité a été préparée et vérifiée par KemRisk®, KemRisk Sweden AB, Platensgatan 8, SE-582 20 Linköping, Suède, www.kemrisk.se